



## Mairie d'Amfreville-Les-Champs

18, route de Berville

76560

### NOTE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

#### Introduction

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité (mairie).

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la commune (Trésorier Centre de Finances Publiques de Doudeville).

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### Présentation

##### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 94 747,33 € en 2016 contre 101 091,16 € en 2015, soit une baisse de 0,07%.

##### **Le chapitre 011** – *charges à caractère général* –

comprend les charges afférentes par exemple : les frais postaux et frais de télécommunications, les contrats d'assurance, les contrats de maintenance et de services, l'entretien des bâtiments, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les frais de l'ensemble des manifestations communales (Noël des enfants, colis des aînés, fêtes des mères, cérémonie des vœux, etc.).

Nous avons effectué moins de travaux d'entretien courant des voiries.

##### **Chapitre 012** – *charges de personnel* –

représente une charge de 33 676,78 € soit une légère augmentation de 0,04% dû à une augmentation des charges (cotisations) sociales.

##### **Chapitre 014** – *atténuation des charges* –

correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 8893,00 € sans évolution par rapport à 2015, en ce qui concerne le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

La loi de finance de 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

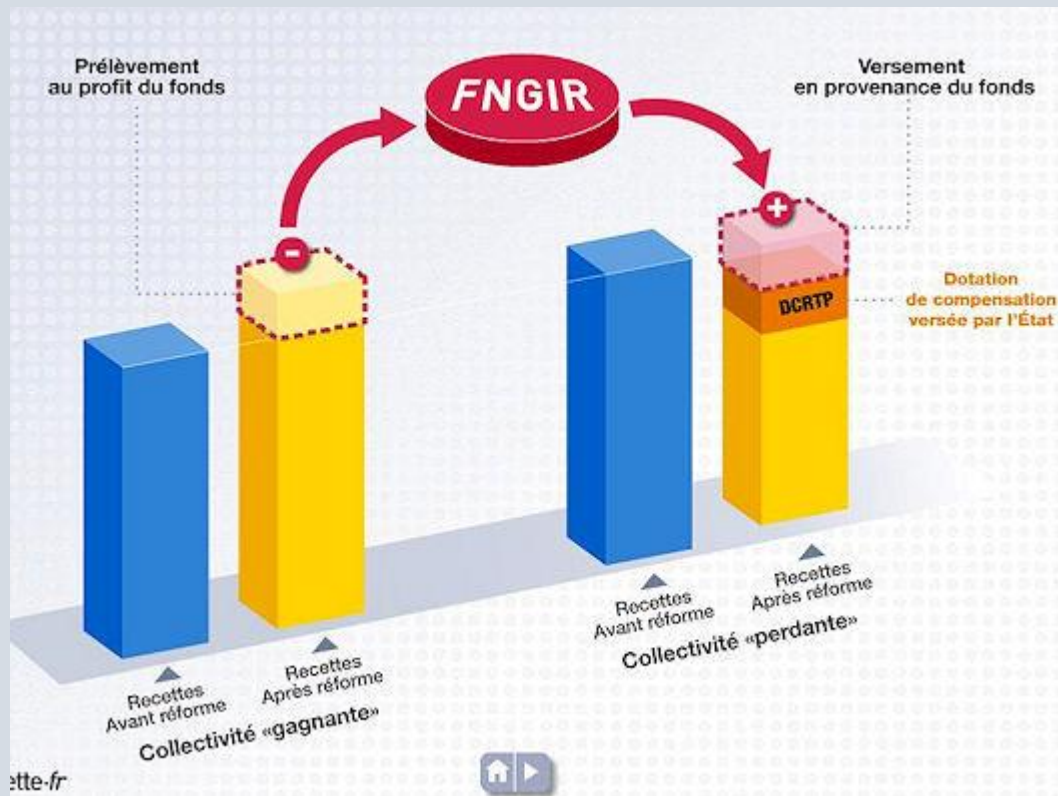
Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme, est créé un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

Pendant une période fixée à 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune et de chaque EPCI seront, selon le cas :

diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR-

ou

augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.



## **Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante –**

passse de 28 258,93 € en 2015 à 18 019,18 en 2016.

Cette diminution est essentiellement due au non règlement des frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville.

La commune d'Amfreville-Les-Champs est en désaccord avec la commune de Doudeville quant aux modalités de répartition des charges liées à la scolarisation des enfants de la commune.

En effet les frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville devraient être répartis conformément à l'article L.212-8 du code de l'Education

selon :

- ses ressources (potentiel fiscal par habitant) ;
- le nombre d'élèves scolarisés dans la commune d'accueil ;
- le coût moyen d'un élève calculé sur la base de l'ensemble des dépenses des écoles publiques de la commune d'accueil.

## Le Chapitre 66 – charges financières –

passé de 1 822,08 en 2015 à 1 587,15 en 2016. Cela concerne les intérêts de l'emprunt.

Le prêt principal, concernant la réfection des voiries VC2 Route de Yémanville et VC 112 la Ruelle se termine en 2028.

Capital 50 000 € Taux fixe 3,20 % sur 15 ans Date valeur 12/05/2014

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2015	4 249,15 €	1 822,08 €	2 684,08 €	46 005,62 €
2016	4 249,15 €	1 587,15 €	2 771,01 €	43 234,61 €

## Le chapitre 67 – charges exceptionnelles –

est ouvert en 2016 pour 403,59 € correspondant à l'annulation de titres sur exercices antérieures (Remboursement de la caution du logement).

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant cumulé de 79 678,70 € avec l'excédent de l'exercice 2016 (25 804,14 €) génère un excédent de fonctionnement cumulé de **105 482,84 €**

## Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 120 274,47 €.

Les recettes réelles s'élèvent donc à 120 274,47€ en 2016 contre 121 594,72 € en 2015.

Cette baisse de -1,84 % s'explique par une diminution des impôts et taxes.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer régulièrement.

(- 11% par rapport à 2015 soit 1 800 €).

La commune enregistre une hausse de 18% sur la dotation de compensation de la réforme de la TP soit environ 7 000 € par rapport à 2015 compensant ainsi la baisse de la DGF.

## Résultat de Fonctionnement 2016

<b>En Fonctionnement</b>	Excédent de Fonctionnement reporté	79 678,70 €
	Les dépenses s'élèvent à	94 470,33 €
	Les recettes s'élèvent à	120 274,47€
	Excédent de Fonctionnement 2016	25 804,14€
	<b>Total Excédent de Fonctionnement</b>	<b>105 482,84 €</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 97 816,40 € en 2016 contre 141 168,92 € en 2015.

Les dépenses réelles s'établissent à 78 769,58 €, qui comprennent notamment :

- la réfection du parking de l'église en enrobé,
- l'achat de matériels (souffleur thermique, nettoyeur haute-pressure thermique, ...)
- Les travaux d'aménagement du cimetière (caveau provisoire, réfection des tombes d'anciens combattants, ...)
- Phase 1 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
  - remise aux normes des sanitaires de la salle communale, création d'une rampe d'accès et de garde-corps entre la salle communale et la mairie.

Des restes à réaliser concernant les travaux de mise en accessibilité des ERP (Salle Communale & Mairie) sont reportés au Budget Primitif de 2017 pour 48 007,18 €.

### Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 83 301,23 € dont 79 554,62 € de recettes réelles se composent de :

- Subventions du Département et de l'Etat pour 43 306,77 €
- FCTVA Fonds de Compensation de la TVA (*remboursement de 80 % de la TVA*) pour 4 687,15 €
- Taxe d'aménagement pour 306,52 € (montant en fonctionnement des permis de construire, le taux communal étant limité à 1%)

Ces recettes ont augmenté de 60 % par rapport à 2015. Recettes en fonction de l'attribution des subventions de Département, de l'Etat, des excédents de fonctionnement capitalisés (*excédents dégagés des dépenses de fonctionnement et réinjectés en section d'investissement*).

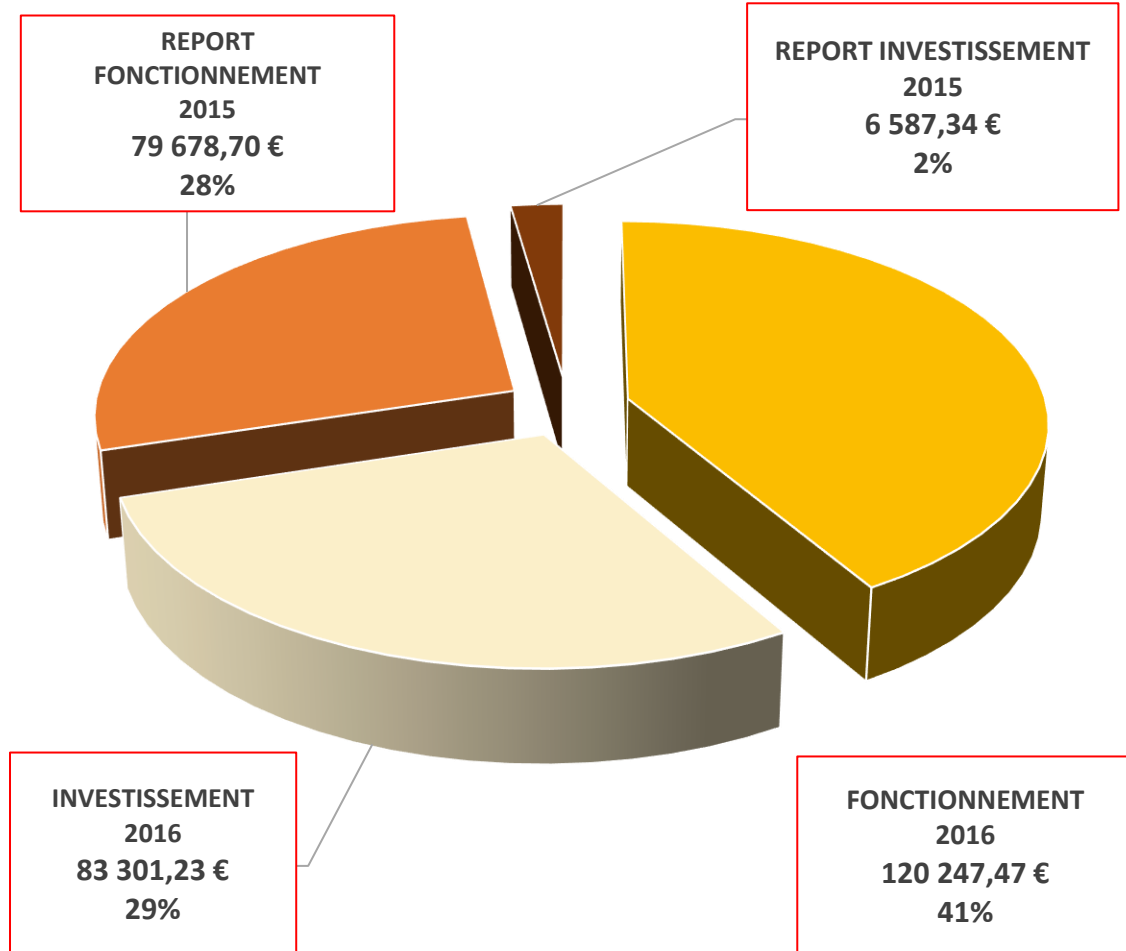
### Résultat de l'investissement 2016

<b>En Investissement</b>	Excédent d'Investissement reporté	6 587,34 €
	Les dépenses s'élèvent à	97 816,40 €
	Les recettes s'élèvent à	83 301,23 €
	<b>Déficit Investissement (1068)</b>	<b>14 515,17 €</b>
	<b>Reste Solde des restes à réaliser</b>	<b>33 007,18 €</b>
	<b>Déficit investissement</b>	<b>7 927,83 €</b>

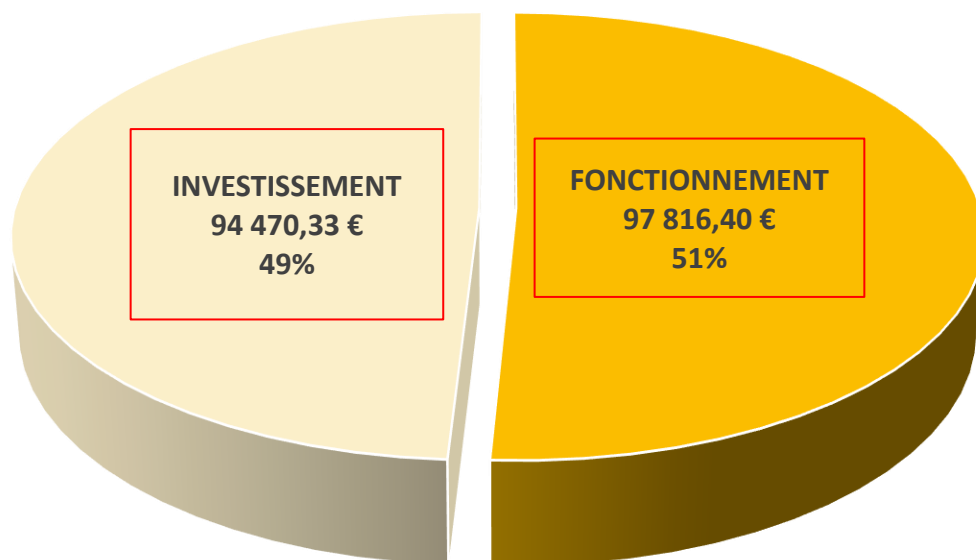
Ce déficit de clôture est largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 2016 de 105 482,84 €

**Le résultat du compte administratif  
de la commune s'élève à 482 101,47 €**

## RECETTES



## DEPENSES



**TOTAL**

